

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 février 2023

RELATIF À L'ACCÉLÉRATION DES PROCÉDURES LIÉES À LA CONSTRUCTION DE
NOUVELLES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES ET AU FONCTIONNEMENT DES
INSTALLATIONS EXISTANTES - (N° 762)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE656

présenté par

Mme Decodts, rapporteure pour avis au nom de la commission du développement durable et de
l'aménagement du territoire

ARTICLE 4

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« mentionné à l'article 1^{er} de la présente loi »

les mots :

« au sens du présent titre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation avec le I.